

Séance du 20 décembre 2007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*



**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Casenave à M. Causse

**ABSENT** : Mme Larran-Lange

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Implantation sur le site d'Ansot - Demandes de subventions complémentaires

Madame Dominique GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En vue de la création du Muséum d'Histoire Naturelle et du Pôle environnemental et patrimonial, vous avez approuvé, lors de la séance du 19 juillet 2007, le lancement du dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation et la restructuration de bâtiments sur le site de la Plaine d'Ansot ainsi qu'autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières.

Les dossiers de demande de subvention sont actuellement en cours d'instruction sur la base d'une dépense d'investissement de 1 600 000 € HT.

.../...

A ce jour, tant l'Europe -dans sa nouvelle programmation de fonds FEDER 2007-2013 Objectif 3-2 « Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine » (programme opérationnel Aquitaine validé fin juillet 2007)- que le Département des Pyrénées-Atlantiques, privilégient sur ce type de projet une aide pluriannuelle sur le fonctionnement.

Aussi, pour permettre un financement complémentaire sur cette opération, dans sa phase de construction, mais aussi de fonctionnement sur les prochaines années (gestion, animation, éducation à l'environnement...), il est nécessaire de solliciter les aides possibles sur différents critères d'éligibilité.

En conséquence, je vous demande d'autoriser M. le Député-Maire à :

- solliciter les divers partenaires précités sur de nouveaux critères au titre des frais de fonctionnement (à titre indicatif, le montant global annuel de frais de personnel et de fonctionnement du pôle environnemental et patrimonial d'Ansot sera de l'ordre de 600 000 €) ;
- solliciter la Région Aquitaine au titre du Contrat Aquitaine Nature ;
- demander une aide sur la réserve parlementaire à hauteur de 100 000 € au titre de l'investissement.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.